

La **Fédération de natation artistique du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec; les règlements de la Fédération spécifiques aux Jeux du Québec sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation artistique. Cependant vous devrez consulter également les [Normes d'opération](#) (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC**.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX – NATATION ARTISTIQUE

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

ÉTÉ 2022 – Sous forme de d'événement régional

La tenue d'un événement régional est obligatoire en 2022 afin de qualifier une région. Cette même région doit obligatoirement tenir un camp de sélection en 2023 pour être éligible à la Finale provinciale.

Un événement régional peut prendre les formes suivantes :

- Camp d'entraînement ;
- Camp de sélection ;
- Compétition ;
- Autre événement régional approuvé.

Notes importantes :

- Les événements doivent être sanctionnés par NAQ.
- Un minimum d'un athlète âgé de 12 à 15 ans et d'un athlète âgé de 16 à 17 ans, du programme provincial ou national, domicilié dans la région hôte, doit participer à l'événement régional. **Il est facultatif pour tous les autres programmes et groupes d'âge car ils ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec.**

ÉTÉ 2023 – Sous forme de camp de sélection régional

ÉPREUVES INDIVIDUELLES – FIGURES, ROUTINE IMPOSÉE, SOLO, DUO

CATÉGORIES	PROGRAMME(S)	JJ/MM/AA À JJ/MM/AA	SEXE
13-15 ans	Provincial et national	01/01/2008 au 15/07/2011	M+F
16-17 ans	Provincial et national	15/08/2005 au 31/12/2007	M+F

Notes importantes :

- Les Jeux Régionaux doivent être sanctionnés par NAQ.
- Les Jeux Régionaux sont facultatifs pour tous les autres programmes et groupes d'âge car ils ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec.
- Les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec 2023 devront respecter les âges prévus à la norme d'opération [PF-3 Admissibilité et inscription des participants](#).

B) AFFILIATION

Afin de participer aux événements régionaux ainsi qu'aux Jeux Régionaux, les athlètes doivent être affiliés dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec.

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2023

A) CATÉGORIES

ÉPREUVES	CATÉGORIES	jj/mm/aa à jj/mm/aa	PROGRAMME(S)	SEXE
Solo	13-15 ans	01/01/2008 au 15/07/2011	Provincial et national	M+F
	16 ans et plus	15/08/2005 au 31/12/2007	Provincial et national	M+F
Duo	13-15 ans	01/01/2008 au 15/15/2011	Provincial et national	M+F
	16 ans et plus	15/08/2005 au 31/12/2007	Provincial et national	M+F
Équipe	13-15 ans	01/01/2008 au 15/07/2011	Provincial et national	M+F

Les athlètes doivent être âgés d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2023 afin de pouvoir y participer conformément à la norme d'opération PF-3.

B) COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum : 14 athlètes
1 entraîneur-chef
1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur adjoint et/ou accompagnateur)

Minimum : 1 athlète
1 entraîneur-chef

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tous les entraîneurs accrédités par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affiliés à la Fédération de natation artistique du Québec et détenir l'une des certifications identifiées.

Entraîneur-chef :

- Certifié - Compétition-Introduction*

**Selon le contexte d'évaluation de NAQ sur les formations Compétition-Introduction et la situation pandémique, il se pourrait que ce critère soit ajusté à la baisse.*

Entraîneur adjoint :

- Certifié ou Formé – Compétition-Introduction

Par souci d'équité et de transparence, le processus régional de sélection des entraîneurs et du personnel d'encadrement doit être connu avant la tenue du camp régional de sélection des Jeux du Québec. Ce processus doit obligatoirement s'assurer de la représentativité des clubs de provenance des athlètes sélectionnés.

D) AFFILIATION ET MODALITÉ

Afin de participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, les athlètes doivent être affiliés dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu un événement régional, appelé Jeux Régionaux, lors des saisons 2021-22 et 2022-23. Les événements devront avoir été sanctionnés par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2023 doit se faire à partir des résultats d'évaluation du camp régional de sélection identifié et sanctionné comme événement régional de qualification des Jeux du Québec selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner les 8 membres de l'équipe 13-15 ans (excluant les suppléants);
2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le suppléant), le meilleur duo mixte et le meilleur solo 13-15 ans;
3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le suppléant), le meilleur duo mixte et le meilleur solo 17 ans et moins;
4. Si la délégation n'est pas complète, un maximum de deux athlètes suppléants de l'équipe sélectionnée au point 1 pourra se joindre à la délégation.
5. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant du duo 13-15 ans sélectionné au point 2 pourra se joindre à la délégation.
6. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant du duo 17 ans et moins sélectionné au point 3 pourra se joindre à la délégation.

Les athlètes seront sélectionnés selon la notation suivante :

- Équipe : 50% de la note de figures / 50% de la note de la routine imposée.
- Solo / Duo / Duo mixte 13-15 ans : 50% de la note de figures / 50% de la note de routine.
- Solo / Duo / Duo mixte 17 ans et moins: 100% de la note de la routine technique.

F) ADMISSIBILITÉ

L'athlète doit avoir participé aux épreuves de sélection des Jeux Régionaux.

L'athlète doit minimalement être identifié Espoir par la Fédération en date du 30 juin 2023 (se référer à [la politique d'identification](#) de Natation Artistique Québec).

G) RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance de l'athlète sera déterminée selon l'adresse du domicile de ce dernier conformément à la norme d'opération PF-3.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires ⁽¹⁾ / finales.

La note du championnat sera calculée comme suit :

- Pour les 13-15 ans : 50% figures imposées / 50% routine.
- Pour les 17 ans et moins : 50% routine technique / 50% routine libre.

⁽¹⁾ Pour qu'une session de préliminaire ait lieu, il doit y avoir 11 inscriptions ou plus à cette épreuve.

I) SURCLASSEMENT ET RÉTROGRADATION

Aucun.

J) SUBSTITUTION

Permise.

K) EXCLUSION

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionnés sur une équipe nationale.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

Catégorie	Épreuves	OR	ARGENT	BRONZE
13-15 ans	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
17 ans et moins	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
TOTAL		18	18	18

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Point attribué à la première position = 76 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Duo : Point attribué à la première position = 57 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Équipe : Point attribué à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.